

Près de 14 % de la population régionale est pauvre

En Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, près de 740 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté (*définition*) en 2012, soit 13,8 % de la population. Ces personnes disposent de moins de 990 euros par mois. Le taux de pauvreté régional est inférieur à celui observé en France métropolitaine (14,3 %).

Les départements ruraux plus touchés par la pauvreté

La pauvreté est plus marquée dans les départements les plus ruraux. Dans les Ardennes, département le plus touché par la pauvreté monétaire, près d'un habitant sur cinq est concerné. En Haute-Marne, dans la Meuse, les Vosges et l'Aube, plus de 15 % des habitants sont pauvres. À l'inverse, dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, les taux de pauvreté, inférieurs à 12 %, se situent parmi les plus bas des départements métropolitains.

Dans les départements ruraux, la proportion d'actifs occupés est plus faible que dans le reste du territoire. Le département des Ardennes compte la plus grande part de chômeurs et d'inactifs (hors étudiants et retraités) de la région : respectivement 11,3 % et 11,9 % des personnes de 15 à 64 ans (contre 9,6 % et 9,0 % en ACAL). La proportion de chômeurs est aussi importante dans les Vosges et l'Aube (10,7 % et 10,2 %), où les personnes retraitées ou préretraitées sont proportionnellement plus nombreuses (respectivement 11,3 % et 10,0 % contre 8,9 % en ACAL). Les ménages les plus âgés ont un niveau de vie médian relativement faible dans la région (18 800 euros, soit 960 euros de moins que l'ensemble des ménages).

Seuls le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ont un taux d'emploi supérieur à la moyenne métropolitaine. Dans ces deux

départements, ainsi qu'en Moselle et en Meurthe-et-Moselle, les conditions d'emploi sont moins précaires : plus de deux tiers des personnes en emploi travaillent à temps plein en contrat à durée indéterminée (CDI). À l'inverse, l'emploi est plus précaire dans les départements de l'ouest de la région. Dans la Meuse notamment, 62,2 % seulement des personnes en emploi sont à temps plein en CDI. Cette situation s'observe également dans la Marne (63,3 % de temps plein et CDI), qui compte davantage d'exploitants agricoles (non salariés), dont près de la moitié travaillent dans la viticulture champenoise.

Pôles urbains et communes isolées confrontés à la pauvreté

Dans les grands pôles urbains de la région ACAL, 17,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre 9,1 % dans leurs couronnes. Ces pôles concentrent les populations les plus fragiles. Les inactifs y sont davantage représentés et le taux de chômage y est plus élevé que dans l'ensemble de la région.

Les grands pôles urbains abritent les plus fortes inégalités de niveaux de vie. Ainsi, le taux de pauvreté est plus élevé dans les villes-centres (21,7 % en moyenne en ACAL) que dans les banlieues (12,7 %). Dans les villes-centres de Mulhouse et de Sedan, le taux de pauvreté est supérieur à 30 %, alors qu'il est respectivement de 9,5 % et 13,6 % dans leur banlieue. De même, au sein des pôles urbains de Lunéville, de Mulhouse et de Reims, la proportion de personnes pauvres est trois fois plus importante dans la ville-centre qu'en banlieue. Les villes-centres concentrent une population plus jeune, notamment les étudiants, avec peu ou pas de revenu. La proximité des services et la présence de

logements sociaux dans les villes-centres attirent également les populations vulnérables, comme les chômeurs ou les familles monoparentales.

Parallèlement, les communes isolées, éloignées des pôles, sont aussi touchées par la pauvreté avec un taux de 13,1 %.

Les familles monoparentales et les jeunes plus vulnérables

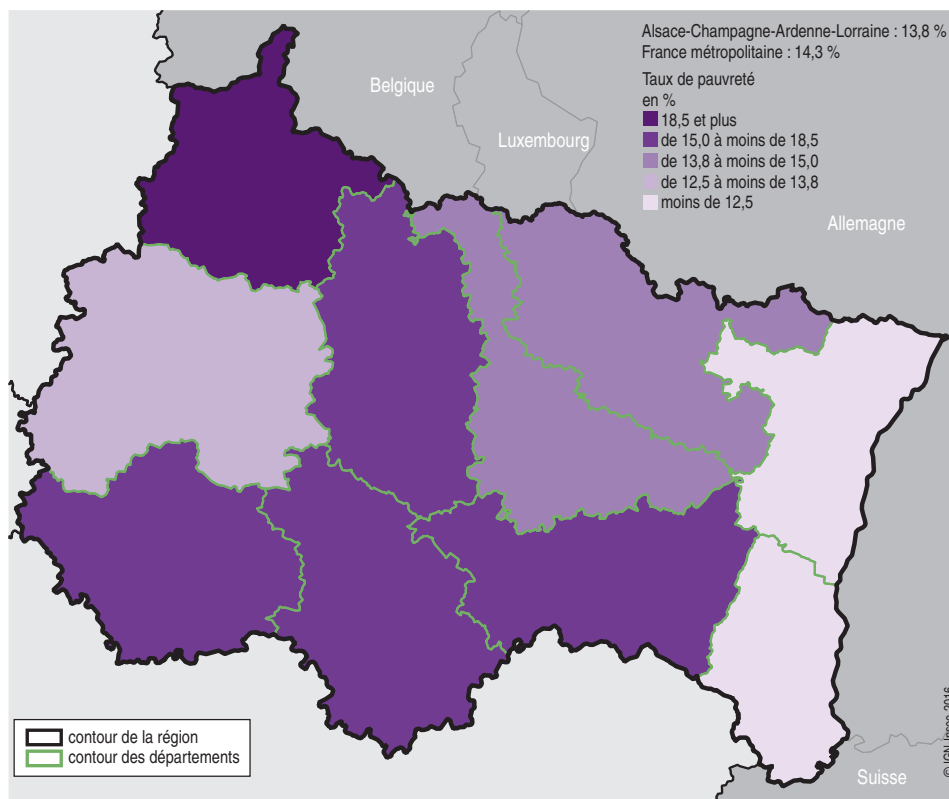
Les familles monoparentales sont les premières concernées par la pauvreté monétaire. En ACAL, 31,8 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13,0 % des couples avec enfant(s). Les familles monoparentales n'ont qu'une seule source de revenu et sont plus souvent sans emploi que les couples. La moitié d'entre elles ont un revenu disponible inférieur à 14 830 euros par UC et par an, soit 1 240 euros par mois. Les prestations sociales constituent 14,0 % de leur revenu. Les couples sans enfant sont les moins touchés par la pauvreté : 5,4 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Ils sont majoritairement bi-actifs et disposent ainsi de deux sources de revenu.

Le taux de pauvreté décroît avec l'âge. En ACAL, 23,6 % des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 21,9 % en France métropolitaine. Les jeunes se heurtent à des difficultés d'insertion et sont plus touchés par le chômage. Ainsi, en ACAL, dans seulement 66,1 % des ménages jeunes, la personne de référence est en emploi (contre 85,6 % dans ceux dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans). Dans la région, un ménage jeune sur deux vit avec moins de 16 800 euros par an et par UC, soit 2 960 euros de moins que le revenu médian régional. ■

Définition et source

Seuil de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. Il est estimé à partir du dispositif Filosofi à 11 871 euros par an en 2012, soit près de 990 euros par mois.

3 Taux de pauvreté selon les départements de la région ACAL en 2012

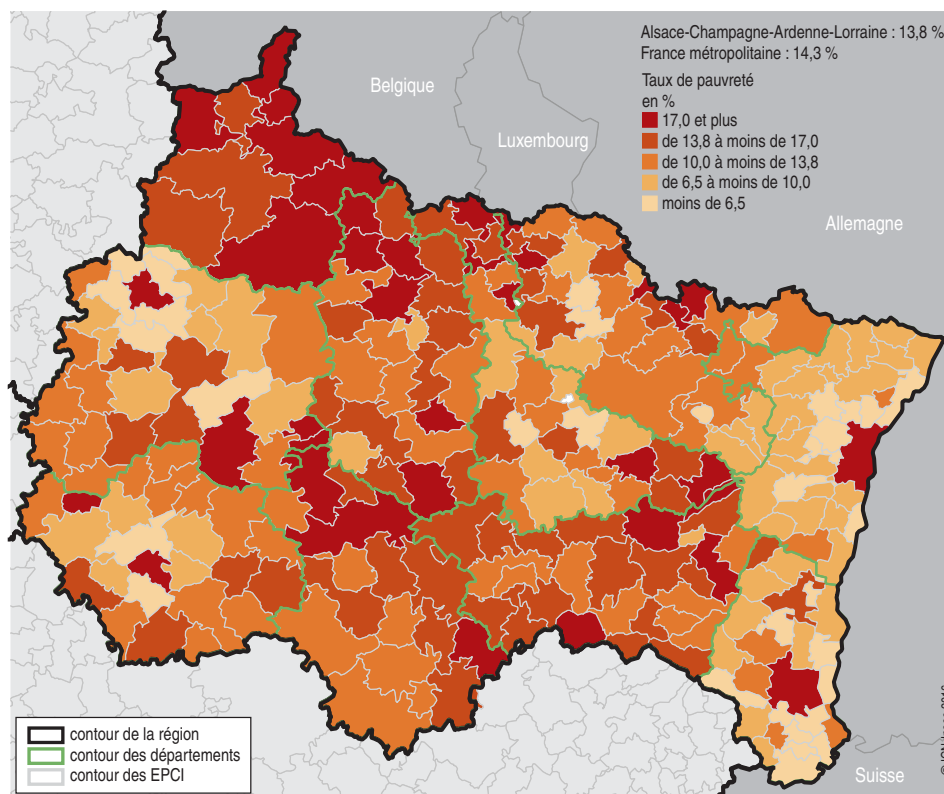


Lecture : En 2012, en ACAL, le taux de pauvreté s'échelonne de 11,6 % dans le Bas-Rhin et 12,0 % dans le Haut-Rhin à 19,3 % dans les Ardennes.

Source : Insee, *Filosofi* 2012

4 Taux de pauvreté selon les EPCI de la région ACAL en 2012

Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015



Lecture : En 2012, dans les établissements publics de coopération intercommunale, le taux de pauvreté s'étend de 3,6 % dans la commune de la Porte du Sundgau (dans le Haut-Rhin) à 22,9 % dans celle du Val de Vôge (dans les Vosges).

Source : Insee, *Filosofi* 2012